



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 NOVEMBRE 2012**

**PROCES VERBAL**

*L'an deux mil douze, le quatorze du mois de novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Seiches-sur-le-Loir se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Madame CHALAIN, Maire.*

*Etaient présents : Mme CHALAIN Odile, Maire, MM. LECOQ Alain, JEANNEAU Norbert, LAURENT Philippe, RIGAUD David, BRETAGNE Sylvie adjoints, MM. et Mmes LEBEAUPIN Francine, RONDEAU Dominique, GRIPPON Jérôme, LECRU Jérémie, JOLIVET Alain, GILBERT Cécile, GONCALVES JOSE Ana, LEPROUST Alice, QUINSIER Gérard, conseillers municipaux.*

*Etait excusée : Mme ROUSSEAU Nathalie*

*Etait absent : M. DAILLERE Hervé*

*Secrétaires de séance : MM. RIGAUD et JOLIVET*



Le procès verbal de la séance du 3 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité.

**1) Finances – BP communal – Décision modificative n°2**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative afin de pallier un manque de crédit :

- en investissement, à l'opération Urbanisme, dû à une sous-estimation du coût de l'assistance du CAUE dans le cadre de la réflexion sur l'habitat (5000 € et non 4000 €) et à la réalisation d'un plan topographique du site des Rabières (2000 €) ;
- en fonctionnement, dû à un recours accru au personnel extérieur en remplacement d'agents communaux et à la sous-estimation du montant des intérêts d'emprunts.

Madame le Maire vous propose d'adopter la décision modificative suivante :

<b><u>Investissement</u></b>					
	Opération	Chapitre	Article	Désignation	Montant
D		21	2188	Autres immobilisations corporelles	- 3 000 €
D	95		2111	Immobilisations corporelles – terrains nus	+ 2 000 €
D	95		2031	Frais d'études	+ 1 000 €

<b>Fonctionnement</b>					
	Opération	Chapitre	Article	Désignation	Montant
D		11	61521	Entretien et réparations – Bâtiments	- 40 000 €
D		12	6218	Autre personnel extérieur	+ 40 000 €
D		67	6718	Autres charges exceptionnelles	- 2 100 €
D		66	6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts	+ 2 100 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ADOPTE la décision modificative ci-dessus ;
- MANDATE et AUTORISE Madame le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

**2) Personnel – Transformation de postes**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que trois agents du service écoles/entretien ont réussi l'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe. Ils peuvent, au titre de l'avancement de grade, être nommés dans ce nouveau grade. Par ailleurs, un agent des services techniques peut, au titre de l'avancement de grade, être nommé dans le grade supérieur.

Afin de permettre ces nominations, Madame le Maire vous propose de procéder aux transformations de poste nécessaires.

Enfin, par délibération du 7 septembre 2011, un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet (80 %) avait été créé. Au vue de la croissance de l'activité sur ce poste, il est proposé de le transformer en temps complet.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 23 octobre 2012 ;

- DECIDE de transformer au 1<sup>er</sup> janvier 2013 :
  - o trois postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe ;
  - o un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe en poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- DECIDE de transformer au 1<sup>er</sup> novembre 2012 un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet en temps complet ;
- MANDATE et AUTORISE Madame le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

<b>3) Personnel – Mise à jour du tableau des effectifs</b>
--

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que suite aux transformations de postes, il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs.

Madame le Maire vous propose d'approuver le tableau des effectifs suivant :

<i>Grade</i>	<i>Nombre de postes</i>
<b><u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u></b>	
Adjoint administratif 2ème classe	2
Adjoint administratif 1ère classe	2
Rédacteur	1
Attaché	1
<b><u>FILIERE TECHNIQUE</u></b>	
Adjoint technique 2ème classe	6
Adjoint technique 1ère classe	4
Adjoint technique principal 2ème classe	5
Adjoint technique principal 1ère classe	1
Agent de maîtrise	2
Technicien principal	1
<b><u>FILIERE SOCIALE</u></b>	
ATSEM 1ère classe	1
ATSEM principal 2ème classe	1
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>27</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE le tableau des effectifs ci-dessus ;
- MANDATE et AUTORISE Madame le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

<b>4) Assainissement – Convention pour l'étude et le suivi des boues de la station d'épuration</b>
--

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'un marché a été lancé par le SICTOM Loir et Sarthe pour l'étude et le suivi des boues de stations d'épuration pour 11 communes intéressées et pour la communauté de communes Loir et Sarthe pour Tiercé. Lors de sa séance du 7 juillet 2012, le Comité syndical a donné tous pouvoirs à son président, après avis du bureau, pour retenir le bureau d'études. Le bureau a émis un avis favorable pour retenir le bureau d'études SG Environnement. Une convention a été établie pour trois ans afin de répartir le coût entre les communes et la communauté de communes Loir et Sarthe pour les stations à boues activées et de faire payer le coût réel pour les communes en lagunage.

Pour les stations à boues activées, comme celle de Seiches sur le Loir, le montant annuel de l'étude (correspondant à l'analyse des boues et au suivi agronomique des sols pour le recyclage en

agriculture des boues de stations d'épuration) s'élève à 12 211,16 € TTC. Chaque année (2013, 2014 et 2015), la participation de la commune de Seiches sur le Loir sera de 1826,79 € TTC.

Madame le Maire vous propose d'approuver la convention entre la commune et le SICTOM Loir et Sarthe pour la réalisation de l'étude des boues de la station d'épuration et fixant la participation des différentes communes et de la communauté de commune Loir et Sarthe.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE la convention de participation pour l'étude des boues de la station d'épuration entre la commune et le SICTOM Loir et Sarthe ;
- AUTORISE Madame le Maire à ladite convention ;
- MANDATE et AUTORISE Madame le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

**5) Urbanisme – Le Clos des Tanneries – Approbation du compte-rendu d'activités à la collectivité 2011**

Madame le Maire présente au Conseil municipal le compte-rendu d'activités à la collectivité au 31 décembre 2011 de l'opération Clos des Tanneries, établi par la SODEMEL. Ce document présente ladite opération, ainsi que son avancement physique et financier.

Monsieur JOLIVET demande s'il est possible de rompre la convention.

Monsieur LAURENT répond que cela serait très compliqué, notamment au niveau juridique.

Madame le Maire indique que des bailleurs sociaux doivent bientôt nous proposer des projets pour l'îlot G, un autre bailleur travaille sur la rue des Rabières.

Monsieur GRIPPON répète que, dans ces conditions, le projet ne se fera jamais.

Monsieur RIGAUD précise qu'un nouveau projet devrait être transmis d'ici mi-novembre ou début décembre. Si la commune ne reçoit rien passé ce délai, il sera nécessaire de passer à autre chose.

Monsieur JEANNEAU tient à ce qu'il soit fait remarquer que le présent compte-rendu est trop tardif et que c'est anormal.

Monsieur RIGAUD souligne que le compte-rendu a été transmis après réclamations des élus et plusieurs relances.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE le compte-rendu d'activités à la collectivité au 31 décembre 2011 de l'opération Clos des Tanneries, établi par la SODEMEL;
- APPROUVE le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2011 portant le montant des dépenses et des recettes à 1 206 k€ H.T. ;
- MANDATE et AUTORISE Madame le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

**6) Questions sur les comptes rendus de Commissions**

- *Commission communication : une réunion de travail pour la refonte du site internet est prévue le 21/11. Le choix de cartes de vœux solidaires est reconduit.*
- *Groupe de travail pour la Sablonnière : une réunion a été organisée pour le choix des revêtements et des couleurs.*
- *Commissions Culture et bâtiments : concernant l'aménagement d'une bibliothèque, une rencontre sera organisée avec l'architecte retenu pour redéfinir les besoins.*

- *Commission Voirie : les travaux rue Général du Verger vont commencer début janvier pour trois mois. Le SIEML interviendra à la suite (fin mars). Dès que le planning des travaux sera validé, une information aux riverains sera faite.*

***Fin de séance : 21h15***

*Le Maire*  
*Odile CHALAIN*